

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MAI 2022 A 20 H 15**

*Date de convocation : 06 / 05 / 2022*  
*Effectif légal du conseil municipal : 15*

*Présents :*

|   |                      |   |                    |
|---|----------------------|---|--------------------|
| X | Rémy BENOIT          | X | Guillaume HABOUZIT |
| X | Fernand CHAIZE       | X | Audrey IACONA      |
| X | Marie-Hélène CHAPUIS | X | Gérard MIALON      |
| X | Séverine CHAPUIS     | X | Michel MIRMAND     |
| X | Sandrine EXBRAYAT    | X | Odile ROMIEU       |
| X | Franck FARGIER       |   | Alain SABATIER     |
| X | Teddy GARDES         |   | Sylvie SAGNARD     |
| X | Émilie ARSAC         |   |                    |

**Absent(s) :** 1 : Sylvie SAGNARD

**Excusé(s) représenté(s) :** 1

M . Alain SABATIER représenté par Mme Marie-Hélène CHAPUIS

**Secrétaire de séance :** Audrey IACONA

### ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération choix des offres pour l'acquisition du tracteur équipé lame neige, saleuse et godet de transport .
- 2 Délibération pour nomination régisseur cantine .
- 3 Délibération pour acquisition connecteur informatique .
- 4 Délibération adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire .
- 5 Liste des jurés d'assises au titre de l'année 2 023 .
- 6 Subvention APE école privée Notre Dame .
- 7 Questions diverses

1 . Délibération choix des offres pour l'acquisition du tracteur équipé lame neige, saleuse et godet de transport .

M Guillaume HABOUZIT présente l'analyse faite par les membres de la commission travaux des 5 offres reçues suite à l'avis de marché concernant le projet de remplacement du tracteur et l'acquisition de matériel de déneigement ; lame et saleuse .  
Cette analyse montre que c'est l'entreprise SARL PERRE et BEYGNIER sise à ARSAC en VELAY qui est la plus offrante : tracteur DEUTZ FAHR + étrave + saleuse + pneus , chaînes montées sur jantes + godet hydraulique pour un montant hors taxes de 124 600 € soit 149 520 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour , 0 Contre , 3 Abstentions approuve ce choix et autorise le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision .

## **2. Délibération pour nomination régisseur cantine .**

Le Maire expose que suite à une absence prolongée de Florence GIROUD et à une redistribution des activités , il y a lieu de nommer Elisabeth CALDAS en qualité de régisseur titulaire de la régie cantine de la commune de LAUSSONNE à compter di 01 / 06 / 2022

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve cette nomination et autorise le Maire à lancer les démarches administratives et tous les documents nécessaires .

## **3. Délibération pour acquisition connecteur informatique .**

Le Maire expose qu'afin d'être en capacité d'accepter les factures électroniques produites par nos fournisseurs et d'émettre électroniquement les factures de recettes destinées aux entités publiques, Berger-Levrault a conçu un accompagnement spécifique et un service d'interconnexion simple et efficace qui automatise la récupération des factures électroniques depuis CHORUS PRO et leur intégration dans nos solutions de gestion financière .

Coût de l'opération : connecteur BLES PES : 50 €

mise en service, paramétrage et formation une ½ journée : 200 €

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention autorise le Maire à effectuer les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires .

## **4 . Délibération adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire .**

Le Maire expose qu'il y a lieu d'adhérer à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire pour bénéficier d'un service technique, juridique et financier pour engager des projets .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions - décide :

- d'approuver les statuts de l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire,
- d'adhérer au dit établissement,
- d'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève à 300 €

- désigne le Maire pour représenter la commune de LAUSSONNE à l'assemblée générale de l'agence,

- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions .

-

## **5 . Liste des jurés d'assises au titre de l'année 2 023 .**

Suite au tirage au sort effectué par le Conseil Municipal, à partir de la liste électorale ont été désignés ::

- Mme ALLIRAND Angèle, née le 14/02/1992 à Le Puy en Velay 43, domiciliée 11 rue des noisetiers 43150 LAUSSONNE, employée à l'école privée de Lantriac
- M. JURASIK Dominique, né le 16/12/1968 à Douai 59, domicilié 3 rue des peipliers 43150 LAUSSONNE, employé aux ETS BARBIER
- Mme GERENTON Josiane épouse BONNET, née le 28/03/1959, domiciliée 17 rue des bouleaux 43150 LAUSSONNE, retraitée

## 6 . Subvention APE école privée Notre Dame .

Le Maire présente la demande faite par l'APEL Ecole Privée Notre Dame de Laussonne d'une subvention pour organiser des sorties scolaires .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par voix 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide d'attribuer une subvention de 500 € et autorise le Maire à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires pour son exécution .

## 7 . Questions diverses

### Epreuve cycliste Le Dauphiné Libéré

La course traversera notre bourg le lundi 6 juin 2022 . La RD 36 sera fermée de 15 H à 17 H.  
Le stationnement sera interdit place de l'église du lundi matin au mardi matin.

### Pylône téléphonique

Le Maire lit les lettres adressées au Conseil Municipal par la EARL Gentes charcuterie fermière et par Jean François GENTES / Vanessa ROCHETTE qui expriment leur opposition à cette implantation .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15

